

Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan

AVIS DE REPRISE D'ENQUETE PUBLIQUE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE VEREL DE MONTBEL

Par arrêté en date du 23 juillet 2020, Monsieur le Président du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) a ordonné la reprise de l'enquête publique sur la révision du zonage d'assainissement de la commune de Verel de Montbel.

Madame Pénélope VINCENT-SWEET a été désignée par le Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de Commissaire Enquêteur.

Cette enquête se déroulera **du lundi 14 septembre 2020 (9h) au mardi 20 octobre 2020 (11h30)**.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public aux dates et horaires suivants :

MOIS DE SEPTEMBRE : **Lundi 14 septembre 2020 de 9h00 à 12h00, au siège du SIEGA**

Mercredi 30 septembre 2020 de 14h00 à 17h00, en mairie de Verel de Montbel

MOIS D'OCTOBRE : **Mardi 20 octobre 2020 de 9h00 à 11h00, en mairie de Verel de Montbel**

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 14 septembre 2020 au mardi 20 octobre 2020, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie de Verel de Montbel (siège de l'enquête). Une copie du dossier sera disponible pour consultation au siège du SIEGA (27 Avenue Pravaz 38480 LE PONT DE BEAUVOISIN).

En outre, le public pourra consulter le dossier sur le site Internet du SIEGA à l'adresse suivante : <https://www.sie-guiers-ainan.fr> et sur le site Internet de la commune : <https://verel-de-montbel.fr>

Le commissaire enquêteur recevra également les observations faites sur le projet du PLU selon les modalités suivantes :

- Par courrier, à l'adresse suivante : **MAIRIE – Espace Chef-Lieu - 73330 VEREL DE MONTBEL**
- Par voie électronique à l'adresse suivante : direction@sie-guiers-ainan.fr

Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public en mairie de Verel de Montbel, ainsi qu'au siège du SIEGA, aux heures et jours d'ouverture, ainsi que sur le site internet du SIEGA.

Toutes informations peuvent être demandées au secrétariat du SIEGA, à M. le Président ou au Directeur Général des Services du SIEGA.

Ouverture de la Mairie de VEREL DE MONTBEL

au public :

- **Mardi, Jeudi de 9h00 à 11h00**
- **Mercredi de 13h00 à 18h00**

Ouverture du SIEGA au public :

- **Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**
- **Vendredi de 8h30 à 12h00**